



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 30 mars 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, Murielle DEPARIS, Laurent SÈER, Elodie SANNINO, Perrine ARVIN-BEROD, Antoine BLONDEL, Sandrine EMONET, Jean-Michel GUÉDON, Christophe JOND, Martine JOUY, Gaby MOLLIER, Serge TUAZ, Anne VALENGIN

Absents représentés - Procurations : René DE MONTE donne pouvoir à Murielle DEPARIS, Améline CHARRIER donne pouvoir à Antoine BLONDEL

Absents excusés : Néant

La séance d'installation du nouveau conseil municipal est ouverte à 19h00.

L'appel est fait. Le quorum est réuni.

Nomination du secrétaire de séance

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales. Madame Sandrine EMONET se propose pour remplir ces fonctions et est désignée par l'assemblée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de l'Assemblée du 21 mars 2026, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document.

Monsieur Antoine BLONDEL sollicite l'ajout de « *de manière constructive* » à la suite de la retranscription de sa prise de parole. Une fois cette modification effectuée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 30 MARS 2026

- Fixation des indemnités des élus
- Majoration des indemnités des élus
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Détermination et composition des commissions municipales
- Election de la Commission d'Appel d'Offres
- Election de la Commission de Délégation de Service Public
- Détermination du nombre d'administrateurs au CCAS
- Election des représentants dans les organismes extérieurs - SIVU Megève-Praz
- Election des représentants dans les organismes extérieurs - SIVOM du Jaillet
- Election des représentants dans les organismes extérieurs – SYANE
- Election des représentants dans les organismes extérieurs - Conseil d'école
- Election des représentants dans les organismes extérieurs - EPF74
- Election des représentants dans les organismes extérieurs - Association des communes forestières
- Désignation du référent déontologue

D-2026-03-026 – Fixation des indemnités des élus

Madame le Maire présente les règles encadrant les indemnités de fonction des élus locaux. Elle rappelle que ces indemnités sont fixées dans le respect d'une enveloppe globale déterminée par la loi, qui s'élève pour la commune de Praz sur Arly à 141,22% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Elle indique avoir fait le choix, ainsi que ses 4 adjoints, de ne pas percevoir le taux maximal de leurs indemnités, contrairement à ce qui avait été appliqué lors du mandat précédent. Cette décision permet de répartir plus équitablement l'enveloppe indemnitaire, afin que les conseillers délégués puissent bénéficier d'une indemnité équivalente à celle des adjoints et que les conseillers municipaux puissent également percevoir une indemnité. Ce choix vise à permettre à chacun de s'investir pleinement dans l'exercice de ses missions au service de la commune.

Les taux d'indemnités proposés au conseil s'établissent comme suit :

- Maire : 38,42% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (au lieu de 55,70%) ;
- Adjoint : 13,40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (au lieu de 21,38%) ;
- Conseiller municipal délégué : 13,40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseiller municipal : 2,80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Madame le Maire informe l'assemblée des périmètres des délégations accordées aux 4 adjoints élus lors du précédent conseil :

- 1^{er} adjoint – René DE MONTE = Marchés publics et Logement
- 2^{ème} adjoint – Murielle DEPARIS = Développement durable et Culture
- 3^{ème} adjoint – Laurent SÉER = Finances et Ressources humaines
- 4^{ème} adjoint – Elodie SANNINO = Economie, Sport et Relations intercommunales

Elle indique par ailleurs que 2 conseillers municipaux recevront des délégations :

- Jean-Michel GUÉDON = Urbanisme
- Gaby MOLLIER = Travaux et Déplacement et mobilité

Le conseil municipal approuve la fixation des indemnités.

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-027 – Majoration des indemnités des élus

Madame le Maire expose que la commune, classée station de tourisme et comptabilisant moins de 5 000 habitants, peut appliquer une majoration des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués, de 50%.

Le conseil municipal décide d'appliquer cette majoration.

Adopté par 14 voix / 1 abstention

D-2026-03-028 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire rappelle l'intérêt de déléguer certaines compétences pour assurer une gestion efficace des affaires courantes.

Les délégations proposées couvrent notamment les domaines financiers, contractuels et administratifs et s'inscrivent dans le cadre de la réglementation (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales). Le maire devra rapporter au conseil à chaque séance les décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Le conseil municipal approuve les délégations.

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-029 – Détermination et composition des commissions municipales

Madame le Maire propose la création de 12 commissions municipales comme suit :

- Marchés publics et Logement 5 membres
- Développement durable et Culture 5 membres
- Finances et Ressources humaines 5 membres
- Economie, Sport et relations intercommunales 5 membres
- Urbanisme 5 membres
- Projets structurants et Agriculture 5 membres
- Attractivité du territoire, Tourisme et Domaine skiable 5 membres
- Travaux, Déplacements 5 membres
- Ecoles, Jeunesse et Petite enfance 5 membres
- Communication et Participation citoyenne 5 membres
- Affaires sociales 5 membres
- Animation et Evènements 5 membres

Madame le Maire propose que la représentation des tendances composant le conseil municipal prenne forme par la réservation d'1 sur les 5 à la liste minoritaire au sein de chaque commission.

Le conseil municipal approuve la composition des commissions. La désignation des membres sera réalisée lors d'une ou plusieurs séances ultérieures du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-030 – Election de la Commission d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du maire, président de droit, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle précise qu'il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Une seule liste étant présentée, le conseil municipal prend acte de la composition de la CAO :

Membres titulaires :

- René DE MONTE
- Laurent SÉER
- Gaby MOLLIER

Membres suppléants :

- Jean-Michel GUÉDON
- Elodie SANNINO
- Sandrine EMONET

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-031 – Election de la Commission de délégation de service public

Madame le Maire rappelle que la commission de délégation de service public est composée du maire, président de droit, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, selon les mêmes modalités que la commission d'appel d'offres.

Elle précise qu'il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Une seule liste étant présentée, le conseil municipal prend acte de la composition de la Commission de DSP :

Membres titulaires :

- Serge TUAZ
- Christophe JOND
- Elodie SANNINO

Membres suppléants :

- Jean-Michel GUÉDON
- Anne VALENGIN
- Gaby MOLLIER

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-032 – Nombre d'administrateurs du CCAS

Madame le Maire rappelle que le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire.

Elle précise que ce conseil d'administration comprend, outre le maire président de droit, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire répondant à certaines qualifications, en nombre égal. Elle indique que le nombre de membres doit être au minimum de 8, hors Maire.

Madame le Maire propose de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à 12 membres soit 6 membres élus au sein du conseil et 6 membres nommés.

Le conseil municipal fixe le nombre d'administrateurs à 12.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire précise que l'élection des membres issus du conseil municipal sera réalisée lors de la prochaine séance du conseil.

D-2026-03-033 – Représentants au SIVU Megève-Praz

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIVU Megève-Praz et qu'il convient, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Ce syndicat a pour objet, notamment, d'aménager, gérer et exploiter les installations principales d'épuration des eaux usées des deux communes.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Sont désignés :

- **Délégués titulaires** : Séverine FONTANGES et Jean-Michel GUÉDON
- **Délégués suppléants** : Gaby MOLLIER et Sandrine EMONET

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-034 – Représentants au SIVOM du Jaillet

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIVOM du Jaillet et qu'il convient, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Ce syndicat a pour objet, notamment, la création et restructuration, mise aux normes et entretien d'un casernement de

gendarmerie ; ainsi que l'organisation d'une ligne régulière de transport de navettes de skieurs Combloux/Demi-Quartier/Megève ; et la gestion des biens mobiliers et immobiliers, la création et restructuration, la mise aux normes et entretien d'un centre de secours.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Sont désignés :

- **Délégués titulaires** : René DE MONTE et Gaby MOLLIER
- **Délégués suppléants** : Serge TUAZ et Laurent SÉER

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-035 – Représentant au SYANE

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner un référent pour représenter la commune au SYANE, suite au renouvellement du conseil municipal.

Ce syndicat a pour objet, notamment, de fournir des infrastructures et des services dans le domaine de l'énergie et des usages numériques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Est désigné : Gaby MOLLIER

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-036 – Représentant au Conseil d'école

Madame le Maire rappelle qu'elle est membre de droit du conseil d'école et qu'il convient de désigner un représentant du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Est désignée : Anne VALENGIN

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-037 – Représentants à l'EPF74

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) et qu'il convient de désigner ses représentants, suite au renouvellement du conseil municipal.

Cet établissement est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Sont désignés :

- **Titulaire** = Jean-Michel GUÉDON
- **Suppléant** = Serge TUAZ

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-038 – Représentant à l'association des communes forestières

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières de Haute-Savoie et indique qu'il convient de désigner un représentant, suite au renouvellement du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Sont désignés :

- **Titulaire** = Serge TUAZ
- **Suppléante** = Murielle DEPARIS

Adopté à l'unanimité

D-2026-03-039 – Désignation du référent déontologue

Madame le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités de désigner un référent déontologue pour les élus.
Elle précise que ce référent est chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Deux professionnels ont été contactés par l'Association des maires de Haute-Savoie (ADM74) afin d'exercer ces missions auprès des collectivités du Département.

Madame le Maire présente la candidature de M. David BAILLEUL, professeur des universités et ancien doyen de la faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc, en tant que référent déontologue.
Elle précise que chaque consultation est facturée 80 € TTC.

Le conseil municipal procède à la désignation.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire précise que les services de la commune se tiennent également à disposition des élus sur ces questions.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire précise que la prochaine séance du conseil se tiendra le **jeudi 23 avril 2026 à 19h00**.

La séance est levée à 19h44.

Secrétaire de séance,



Vu pour être affiché sur le site de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Séverine FONTANGES

